



# ?? Loi « séparatisme » et spécificités associatives en Alsace-Moselle

Actualité législative publié le 03/02/2023, vu 769 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

**Plusieurs textes récents viennent adapter les dispositions de la loi « séparatisme » à la législation applicable aux associations d'Alsace-Moselle.**

[Téléchargez le Guide pratique de l'association ?](#)

Les associations inscrites dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle font l'objet de diverses spécificités issues du droit local.

Un décret précise les modalités de l'articulation de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, dite « loi Séparatisme », avec le code civil local applicable aux associations cultuelles. Il précise notamment leurs conditions d'inscription à la liste des lieux de culte, les seuils qui déclenchent l'obligation de certification des comptes ou d'établissement d'un compte d'emploi des ressources issues d'un appel à la générosité du public et la procédure qui permet au préfet de mettre en demeure les associations qui ne se sont pas mises en conformité.

Deux arrêtés portent également sur la création d'un traitement numérique automatisé pour les registres des associations et associations coopératives de ces départements, ainsi que sur le modèle des demandes d'enregistrement et les modalités de dématérialisation des formalités.

## Guide pratique de l'association

Edition 2022



Créez et gérez facilement votre association

Télécharger →

Source : [associatheque.fr](http://associatheque.fr)

A lire : [Les particularités des associations loi 1908 \(Alsace-Moselle\)](#)

Voir aussi notre guide : [Réussir la création d'une association](#)

### Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Organiser une buvette](#)
- [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
- [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
- [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
- [Réussir la création d'une association](#)

- [A quelles conditions une association peut-elle recevoir des dons ?](#)
- [Dons aux associations : quelle réduction d'impôt ?](#)
- [Comment déduire un don sur l'impôt sur la fortune immobilière ?](#)
- [A quelles conditions un don alimentaire donne-t-il droit à une réduction d'impôt ?](#)
- [Comment évaluer un don en nature ?](#)
- [Une association peut-elle remettre un reçu fiscal pour don ?](#)
- [Appel public à la générosité : à quelles conditions ?](#)
- [Qu'est-ce qu'une association d'intérêt général ?](#)
- [Comment demander un rescrit mécénat ?](#)
- [Les dons perçus par une association sont-ils imposables ?](#)
- [Associations : comment recevoir un legs ou une donation ?](#)
- [Comment trouver un mécène pour financer une association ?](#)
- [Comment trouver un sponsor pour financer une association ?](#)

## Guide pratique de l'association

- Formalités de création
- Cotisations, dons et subventions
- Assemblées générales
- Rémunération des dirigeants
- Modification des statuts et dissolution

[Télécharger mon guide ?](#)

Image not found or type unknown